

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 janvier 2018 à 19 heures 30 minutes
Salle du Châtelet - La Flocellière - SEVREMONT

Présents :

Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, Mme BILLEAUD Hélène, Mme BITEAU Alexandra, Mme BOTTON Sandrine, M. BROUSSEAU Frédéric, Mme BURCH Marie-Christine, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. GOMES Afonso, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, M. HUVELIN Michel, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, Mme LUMINEAU Aurélie, Mme MARIA Françoise, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PASQUEREAU Johann, M. PIGNON Joseph, M. POUPLIN Michel, M. PUAU Hervé, M. RAPIN Dominique, Mme RAPIN Manuela, M. RAUTURIER Dominique, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, Mme SARRAZIN Marina, M. SCHMUTZ Alain, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :

M. CHARBONNEAU Joël donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, M. DENYSE Alain donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, Mme GIRAUD Chantal donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme JAUZELON Isabelle donne pouvoir à M. TEILLET Francis, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HUFFETEAU Thomas, Mme SACHOT Anne donne pouvoir à Mme AMIAUD Françoise

Absent(s) :

M. BRILLANCEAU Jean-Clair, M. CLAIRGEAUX Eric, M. FORTIN Didier, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTON Laurent, M. PAILLAT Jean-Noël, Mme PUAUD Sandrine, Mme RANTIERE Charlène, Mme ROLAIS Myriam

Excusé(s) :

M. CHARBONNEAU Joël, M. DENYSE Alain, Mme DUBIN Nathalie, M. GAUCHAS Didier, Mme GIRAUD Chantal, Mme JAUZELON Isabelle, Mme LUMET Anne-Claude, Mme PASCAL Sophie, Mme SACHOT Anne, M. SACHOT Jean, Mme SOULARD Sophie

Secrétaire de séance : M. PIGNON Joseph

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Tarifs des salles communales
- Tarifs des salles du complexe sportif du Mont Mercure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'ajout à l'ordre du jour des deux points susvisés

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 12 décembre 2017 à 19h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SAS BIOPOMMERIA EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION UNIQUE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION EN ZONE INDUSTRIELLE DE " CHAMP DE LA CROIX " A SEVREMONT (SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), LA CONSTRUCTION DE DEUX SILOS DE STOCKAGE DE DIGESTAT SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE A BRETIGNOLLES ET A GENNETON (DEUX-SEVRES) ET LE PLAN D'EPANDAGE ASSOCIE SUR DES COMMUNES DES DEPARTEMENTS DE LA VENDEE, DES DEUX-SEVRES ET DU MAINE-ET-LOIRE

Monsieur le Maire indique que la SAS Biopommeria a formulé une demande en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à la construction d'une unité de méthanisation en zone industrielle de « Champ de la Croix » à Sèvremont (sur le territoire de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre), la construction de deux silos de stockage de digestat soumis à permis de construire à Brétignolles et à Genneton (Deux-Sèvres) et le plan d'épandage associé sur des communes des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire.

La commune de Sèvremont est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation.

L'enquête publique relative à cette demande a lieu du 3 janvier 2018 au 2 février 2018.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande lors du Conseil Municipal du 8 février 2018.

Ce soir,

- **Michel FRUCHET**, Directeur général de Val de Sèvre, coopérative spécialisée dans la transformation de palmipèdes à foie gras et Directeur de l'établissement Delpeyrat,
- **Nicolas ROTUREAU**, Responsable Financier et Administratif, SCA VAL DE SEVRE
- **Romain JARPAR**, Chef de Projet, FONROCHE BIOGAZ, partenaire de Biopommeria,
vont présenter au Conseil Municipal, le projet Biopommeria issu d'**une démarche d'engagement pour l'environnement** et de solution locale de traitement des effluents.

La coopérative Val de Sèvre et la société Delpeyrat ont décidé de développer ce projet en partenariat avec Fonroche.

Ces deux entités sont à la fois fournisseurs de déchets organiques et consommateurs de gaz. Le projet Biopommeria leurs permettront de :

- Réorganiser et valoriser localement leurs effluents.
- Produire une énergie propre, en faveur de l'autonomie du territoire.
- Développer et pérenniser l'emploi des adhérents et des salariés.
- Anticiper les réglementations sur les déchets organiques.

Société : **Delpeyrat**

Industrie : **Abattage, découpe et transformation de palmipèdes à Foie Gras**

Nombre de salariés : 130

Coopérative **Val de Sèvre**

Industrie : **Production de palmipèdes à foie gras**

Nombre d'adhérents : **150**

Nombre de salariés : **13**

Le projet en chiffres :

Surface : **29 000 m²**

Distance réseau injection : **4,7 km**

Nombre d'exploitations et d'entreprises apporteurs de matières organiques : **47 partenaires locaux**

Investissement : **16 M€**
Début chantier : **2018**
Mise en service prévisionnelle : **2019**

(Voir document en pièce jointe présenté lors de la séance).

3 - D01.01.2018 - MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a modifié l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. En effet, depuis la rentrée scolaire 2013, 24 heures d'enseignement doivent être réparties sur neuf demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin) : 5 h 30 maximum par jour et 3 h 30 maximum par demi-journée avec une pause méridienne d'au moins 1 h 30.

Comme le permettait le décret, le Président du SIVOM du Mont Mercure (EPCI compétent pour la gestion de l'école publique Jacques Bereau) avait, au nom des communes de Saint Michel Mont Mercure et de La Flocellière, demandé et obtenu un report de l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014.

A compter de cette même rentrée scolaire 2014, les rythmes scolaires pour l'école Jacques Bereau furent les suivants :

- Lundi : 9 h – 12 h ; 13 h 30 – 15 h 45
- Mardi : 9 h – 12 h ; 13 h 30 – 15 h 45
- Mercredi : 9 h – 12 h
- Jeudi : 9 h – 12 h ; 13 h 30 – 15 h 45
- Vendredi : 9 h – 12 h ; 13 h 30 – 15 h 45

Monsieur le Maire précise que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Lors de sa réunion du 16 janvier 2018, le conseil d'école a fait le choix suivant concernant les rythmes scolaires : 9 voix pour un retour à la semaine des quatre jours, 4 voix contre.

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre jours les rythmes scolaires de l'école Jacques Bereau à compter de la rentrée scolaire 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 42, Contre : 0, Abstention : 5)

4 - PASSATION DE BAUX RURAUX ENVIRONNEMENTAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sèvremont, Commune déléguée de La Flocellière, est propriétaire des parcelles ZK 26, ZL 27, ZL 29, ZM 5, ZM 6, C 474, C 404, C 405, C 990, C 410, C 411.

Afin de les mettre en valeur, Monsieur le Maire propose de les louer selon la formule du bail rural environnemental de la manière suivante à compter du 1^{er} février 2018 :

Parcelles	Superficie	Locataire	Prix du fermage annuel
ZK 26, ZL 27, ZL 29	342 139 m ²	?	4 790 €
ZM 5	8 314 m ²	?	116 €
ZM 6, C 474, C 404, C 405, C 990, C 410, C 411	40 616 m ²	?	568 €

Cette délibération sera mise au vote lors de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2018.

5 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que Monsieur Henri DURAND est intéressé par l'acquisition d'un terrain à proximité de son habitation au lieu-dit «La Poissonnière» sur la Commune déléguée de La Flocellière.

Ce terrain est cadastré ZL 37 et mesure 2 064 m².

Conformément à l'avis du service des domaines, Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain au prix de 5 euros le m², les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération sera mise au vote lors de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2018.

6 - D02.01.2018 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et le programme des visites de l'année 2018.

La participation de la Commune d'un montant de **17 172,80 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend 3 visites de contrôles pour 1 492 points lumineux. Les tarifs de maintenance 2018 ont été augmentés de 3,47 % par rapport à ceux de 2017.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 45, Contre : 2, Abstention : 0)

7 - D03.01.2018 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de notre signalisation lumineuse et le programme des visites de l'année 2018.

La participation de la Commune d'un montant de **366 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend une visite de contrôle approfondie annuelle.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 1)

8 - D04.01.2018 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU STADE DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rénovation de l'éclairage public du stade de football de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux prévoyant un coût de **2 586 € TTC**, avec une participation communale de **1 724 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eclairage public	2 155 €	2 586 €	1 724 €
TOTAL	2 155 €	2 586 €	1 724 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et de l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D05.01.2018 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA SUBVENTION DUE AU TITRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION PASSE AVEC LES ECOLES SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), SAINTE-ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)

Monsieur le Maire indique qu'un contrat d'association a été passé avec les écoles Saint Joseph (La Flocellière), Sainte-Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre) par les Communes déléguées.

La Commune de Sèvremont a été substituée à ces quatre Communes déléguées.

Le montant de la subvention due par élève au titre du contrat d'association est basé par rapport au coût d'un élève de l'école publique Jacques Bereau qui sera déterminé après vote du compte administratif 2017 de la Commune de Sèvremont.

Celui-ci n'étant pas encore voté, Monsieur le Maire propose de verser à chacun des OGEC un acompte correspondant à 30 % de la somme annuelle précédemment versée par les Communes aux OGEC concernés.

Cet acompte fera l'objet d'une convention et sera déduit de la subvention qui sera versée au titre du contrat d'association.

	Somme annuelle versée précédemment	Acompte versé
OGEC école Saint Joseph (La Flocellière)	130 901 €	39 270,30 €
OGEC école Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	115 639 €	34 691,70 €
OGEC école Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur)	55 178 €	16 553,40 €
OGEC Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	48 134 €	14 440,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - D06.01.2018 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Monsieur le maire rappelle que Madame Gandit assure les fonctions de trésorière pour la commune de Sèvremont depuis le 1^{er} janvier 2017.

Une indemnité de conseil et de confection de budget peut lui être allouée par application des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983. A titre d'information, cette indemnité peut être de **1 038,14 € bruts pour l'année 2017.**

Monsieur le maire propose de lui accorder cette indemnité au taux de 50 % pour l'année 2017 soit 519.07 € bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 40, Contre : 2, Abstention : 5)

11 - D07.01.2018 - REGULARISATION D'OPERATIONS COMPTABLES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à la vente de l'atelier relais situé au Puy Lambert à la société Hérault D et J.

Or au moment de cette vente qui s'est faite suite à un crédit-bail, la trésorerie des Herbiers a constaté des erreurs en matière de passation des écritures compatibles (loyers imputés au compte 752 et non au compte 1676).

Afin de finaliser cette vente, il convient d'autoriser Madame la Trésorière des Herbiers à passer des écritures d'ordre non budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D08.01.2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 6 (BUDGET COMMUNAL)

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour corriger des imputations comptables.

Il propose les écritures suivantes :

Décision modificative 6				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-7391171 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâtie en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total R014 - Atténuations de produits	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 - Locations mobilières	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D011 - Charges à caractère générale	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Fonctionnement	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement				
D-166 Refinancement de la dette	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D041 - Opération patrimoniale	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-166 Refinancement de la dette	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €
Total R041 - Opération patrimoniale	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €
Total Investissement	13 000.00 €	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €
Total Général		13 000.00 €		13 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - D09.01.2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS EXTENSION)

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire pour corriger des imputations comptables.

Il propose les écritures suivantes :

SEVREMONT	Code INSEE	EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS - 115 10	DM n°1 2017
------------------	------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-01 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-71355-01 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555-01 : Terrains aménagés	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général		40 000.00 €		40 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - D10.01.2018 - TARIFS : ORGANISATION DE VENTES LORS D'ACTIVITES ENFANCE/JEUNESSE

Monsieur le Maire indique que le service enfance jeunesse envisage d'organiser une animation à destination du public le 16 février prochain : le cabaret de Flo'lie. A cette occasion, des produits pourraient être vendus.

Monsieur le Maire présente les tarifs envisagés et propose au conseil municipal de les autoriser :

- Verre de vin : 0.80 €,
- Pichet de vin : 8 €,
- Bière : 1.20 €,
- Boisson sans alcool : 0.50 €,
- Café : 0.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D11.01.2018 - RETROCESSION A LA COMMUNE DE SEVREMONT DE LA VOIRIE

DU LOTISSEMENT DE LA FOLIE

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement de la Folie a été autorisé par arrêté du 10 juin 2014. A cet effet, lors de la séance du 13 mars 2014, le conseil municipal de la commune de Saint-Michel-Mont-Mercure avait accepté le transfert à la commune des voies et des espaces communs du lotissement, une fois les travaux de viabilisation définitive achevés.

La réception des travaux de voirie s'est déroulée le 20 décembre 2017 en présence du lotisseur et de représentants de la commune et n'a pas donné lieu à observation.

Monsieur le Maire propose d'accepter la rétrocession à titre gratuit à la commune de la parcelle concernée AC 446 d'une surface de 652 m², à condition que les lotisseurs supportent les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D12.01.2018 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SEVREMONT AU SEIN DE L'ASSOCIATION NOVALISS

Monsieur le Maire indique que les associations Novaliss et Horizon Emploi, qui œuvrent pour l'insertion dans l'emploi, ont travaillé depuis un an au projet de fusion de leurs structures.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les deux associations ne forment qu'une seule et même entité dénommée Novaliss.

Les statuts de cette association prévoient deux représentants pour la commune de Sèvremont.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des personnes sont candidates pour participer aux travaux de l'association.

Françoise MARIA et Joseph PIGNON sont candidats pour être représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à la délibération du 4 janvier 2016 relative au mode de scrutin pour les désignations ou les nominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - D13.01.2018 - TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2018

Monsieur le Maire indique que les tarifs des salles communales doivent être fixés pour l'année 2018.

Il propose les tarifs suivants :

SALLES	COMMUNE DELEGUEE	JOURNEE	WE	VAISSELLE	VIN D'HONNEUR (vaisselle comprise)	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (journée)	PERSONNES EXTERIEURES A SEVREMONT (week-end)	COURTE DUREE (sépulture - vaisselle comprise)
Les Lavandières	<u>Pom</u>	200 €	300 €	30 €	165 €	260 €	390 €	50 €
Le Châtelet	Flo	200 €	300 €	30 €	165 €	260 €	390 €	50 €
Salle des fêtes	S3M	170 €	255 €	26 €	248 € *	221 €	332 €	50 €
Salle Marquis de Surgères	Flo	150 €	225 €	23 €	124 €	195 €	293 €	50 €
Restaurant scolaire	<u>Pom</u>	200 €	300 €	30 €	165 €	260 €	390 €	50 €
Salle de <u>Châteaumur</u>	CC	130 €	195 €	20 €	107 €	169 €	254 €	50 €
Foyer Associatif	S3M	110 €	165 €	17 €	91 €	143 €	215 €	50 €
Salle de <u>Châteaumur+salle de sport</u>	CC	160 €	240 €	24 €	132 €	208 €	312 €	50 €
<u>Pom d'Api</u>	<u>Pom</u>	70 €	105 €	11 €	58 €	91 €	137 €	50 €
Foyer Rural	CC	90 €	135 €	14 €	74 €	117 €	176 €	50 €

- Vaisselle cassée ou manquante : 1€/pièce

* Tarif vin d'honneur, salle des fêtes de Saint-Michel-Mont-Mercure : la prestation nettoyage est incluse dans le tarif

- Le micro et/ou le vidéo projecteur est compris dans la location de la salle des fêtes de Saint-Michel-Mont-Mercure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - D14.01.2018 - TARIFS DES SALLES DU COMPLEXE SPORTIF DU MONT MERCURE POUR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Monsieur le Maire indique que des tarifs doivent être fixés pour la location, par une association extérieure, des salles du complexe sportif du Mont Mercure.

Il propose les tarifs suivants :

- Location durant un week-end : 200 €
- Location durant une journée : 100 €
- Location durant une demi-journée : 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à SEVREMONT
Le Maire,

